

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-011/PR/MENSUR portant approbation du Budget Prévisionnel du CERD pour l'exercice 2022.

n° 2022-011/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

17 janvier 2022

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2022

Date du numéro

31 janvier 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 Septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etudes et des Recherches de Djibouti

VU La Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi n°116/AN/01/4ème du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherches Scientifiques de Djibouti

VU Loi n°73/AN/09/6ème L du 03 janvier 2010 portant création de l'Institut de Recherche Médicinale de Djibouti

VU La Loi n°19/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisations du CERD

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VU Le Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2014-164/PR/MENSUR portant nomination du Directeur Général du CERD

VU Le Décret n°2014-272/PR/MENSUR portant création de l'I.R.A.H.

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°2014-458/PR/MENSUR portant nomination des Responsables du CERD

VU L'Arrêté n°2018-099/PRE/MENSUR du 26 novembre 2018 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VU Le Procès-Verbal du Conseil d'administration du CERD du 29 décembre 2021

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel du CERD pour l'année 2022 arrêté en recettes et dépenses à la somme de 1.016.450.928 FDJ. Ce budget est détaillé comme suit

— Subvention du budget national :.....639.450.928 FD – Fonds de recherche	
:.....150.000.000 FD – Fonds Recettes :.....10.000.000	
FD – Subvention d'investissement :.....217.000.000 FD TOTAL	
:.....1.016.450.928 FD	

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République
Chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH